



République Française  
Département du Pas-de-Calais  
Arrondissement d'Arras  
Canton d'Avesnes-le-Comte  
Communauté de Communes du Sud Artois

## COMMUNE DE SAILLY-au-BOIS

---

### Quelques informations pratiques 2023-04

---

#### Cérémonie du 8 mai :



Ce sera une cérémonie traditionnelle  
Rassemblement à 10h30, place de l'église  
Défilé et dépôt de gerbes: plaque Gaby, cimetière militaire,  
monument aux morts, tombe de Michel Baillon  
Vin d'honneur servi à la mairie et distribution de bonbons aux  
enfants présents



#### Des précisions sur le budget communal 2023 :

Le conseil municipal s'est réuni le 30 mars pour voter le budget. Il a été voté avec une somme de 693574,62€ en section de fonctionnement dont 324727,62€ de prévisions de dépenses et 368847€ de réserves et un équilibre de 227582,51€ en section d'investissement.

Nous constatons une baisse de 6644€ des dotations de l'Etat, une hausse des tarifs de l'électricité malgré le bouclier tarifaire mis en place par l'Etat, une hausse des tarifs du gaz de 41% depuis 2020. Eteindre l'éclairage public de 23 h à 5 h du matin nous a fait économiser environ 400€ ce qui n'est pas négligeable, même si certains penseront le contraire.

Malgré toutes ces hausses, nous avons décidé de ne pas augmenter les taux des taxes du foncier bâti et non bâti qui restent inchangés depuis 2014. Tous les travaux que nous avons réalisés depuis 2014 l'ont été avec le maximum de subventions que nous pouvions obtenir. Toutefois, vous constaterez une hausse quand vous recevrez vos feuilles d'imposition car l'Etat a augmenté les bases de valeur locative qui servent de calcul à l'impôt de 7,1% et la CCSA le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui passe de 21,81% à 24,74%. A noter aussi que la taxe d'habitation revient pour les résidences secondaires. A ce sujet, n'oubliez pas de déclarer avant le 1<sup>er</sup> juillet 2023 que vous habitez bien votre logement.

Voici les gros travaux qui sont prévus cette année en investissement :

1: Pour renforcer la sécurité routière, la pose de panneaux Croix de Saint André pour signaler toutes les intersections dans l'agglomération, la pose de feux tricolores micro régulés au niveau de l'école, la mise en sens unique de la Ruelle Saint-Jean dans le sens place de l'église Rue du Calvaire, la mise en sens unique de la rue du Grand Royart dans le

sens du numéro 6 au 18, le changement de sens unique de la Ruelle l'Abbé qui repasse dans le sens Rue aux Cailloux Rue Moinet.. Coût de l'opération :30604,88 € TTC Demande de subvention est faite auprès des amendes de police : 40% du montant hors taxes soit une subvention espérée de 10204,42€ et 10% du fonds de concours de la CCSA soit 2551,10€. Les subventions sont toujours calculées Hors Taxes.

2: Le département prévoit la réfection d'une portion de la rue Charron qui est très dégradée. Nous en profiterons pour refaire 172 m de borduration côté des numéros pairs du numéro 4 au numéro 12 pour un coût de 27493,60€ HT (32992€ TTC) avec une subvention de 50% par le Département et 10% par le fonds de concours de la CCSA ;

3 : La réfection de la toiture de la sacristie et chœur de l'église 48439,54 € HT avec une subvention de 55% par la région, on ne sait pas si on obtiendra la subvention de la DETR (préfecture). A l'église, il y a aussi la pose d'un plancher sous la cloche (2282,40€) TTC et la réparation des grosses fissures à l'intérieur de chaque côté de la porte Rue Neuve (4250,40€ TTC).



### Rallye touristique de Rivière :SI VOUS VOULEZ VOIR DE BELLES VOITURES

Un rallye d'environ 150 véhicules de collection ou d'exception passera dans notre village le 10 juin entre 13h30 et 17h00.

Je ne sais pas quelles routes ils emprunteront.

Ce n'est pas un rallye de vitesse.



### Le centre de secours de Pas-en-Artois recrute :

Formé et entraîné en parallèle de vos études ou de votre métier. Vous développerez vos sens des responsabilités, du travail en équipe et vivrez une expérience riche et motivante.

Seules conditions : avoir plus de 17ans et 6 mois et être motivé que l'on soit un garçon ou une fille.



Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais a pris un arrêté le 17 avril 2023 plaçant le Département en vigilance sécheresse c'est-à-dire qu'il invite toute la population à réduire sa consommation d'eau et à éviter les utilisations qui ne sont pas indispensables. En cas d'aggravation, des mesures plus restrictives pourront être prises. Soyons vigilants.

Le maire, Georgette Mikolajczak

6 Rue Haute

62111 Sailly-au-Bois

Tel : 03 21 24 81 38

[mairie-saillyaubois62@orange.fr](mailto:mairie-saillyaubois62@orange.fr)

[www.saillyaubois.fr](http://www.saillyaubois.fr)

IPNS